

## NAVETTES PENDULAIRES DES FEMMES DANS LES PETITS COMMERCE TRANSFRONTALIERS EN AFRIQUE : ANALYSE D'UNE JOURNÉE TYPE DE COMMERÇANTES DE LA SOUS-RÉGION DES GRANDS LACS

**Médard KILUNDU MBUKANI**

Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, République Démocratique du Congo

[kilundu78@gmail.com](mailto:kilundu78@gmail.com)

&

**Yves MALIPO KABIONA**

FBN University, République Démocratique du Congo

[malipokabionayves@gmail.com](mailto:malipokabionayves@gmail.com)

**Résumé :** Les échanges transfrontaliers sont intenses dans la sous-région des grands lacs. Les commerçantes viennent de la République Démocratique du Congo (Uvira, Bukavu et Goma), s'approvisionnent à Bujumbura et retournent le même jour. Ce parcours n'est pas une sinécure. Cette étude s'appuie sur des données d'observation et des entretiens semi-directifs. Elle décrit cette mobilité depuis la recherche des titres de voyages jusqu'au retour au domicile en passant par les procédures de visa, les contacts avec les agences de voyage, la police et les commerçants d'autres nationalités. Comme ces commerçantes sont constamment confrontées à l'altérité, l'étude met en relief leurs stratégies d'adaptation et de résilience. Et, elle propose des pistes de solution en vue de l'amélioration du petit commerce transfrontalier entre la RDC, le Rwanda et le Burundi.

**Mot clés :** navettes pendulaires, commerce transfrontalier, sous-région des grands lacs, altérité, intervention sociale.

**Abstract :** Cross-border trade is intense in the Great Lakes sub-region. The traders come from Bukavu, get their supplies in Bujumbura and return the same day to the Democratic Republic of Congo. This journey is not an easy one. Through semi-structured interviews and observations, this study describes this mobility from the search for travel documents to return home, including visa procedures, contacts with travel agencies, the police and traders of other nationalities. As these traders are constantly confronted with otherness, the study highlights their coping and resilience strategies. And, it suggests possible solutions for improving small cross-border trade between the DRC, Rwanda and Burundi.

**Keywords:** Pendular shuttles, Cross-border trade, Great Lakes sub-region, Otherness, Social intervention.

## Introduction

Dans le contexte de la mondialisation, la circulation s'effectue à une vitesse effrénée. Cette mobilité crée des richesses à travers des échanges culturels et économiques (Morisho, 2017). Aussi encourage-t-on la déconstruction des frontières interétatiques. La République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi sont réunis dans plusieurs espaces politiques communs. Il s'agit de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEAC). Profitant de ce cadre, plusieurs congolaises franchissent quotidiennement les frontières et entretiennent des activités économiques avec le Burundi. Mais, ces activités s'accompagnent des défis énormes.

Ces échanges transfrontaliers ont donné lieu à des études. En 2009, la Banque mondiale avait recensé plus de 45 mille commerçants informels. Leur chiffre d'affaire fut estimé en termes de 652 mille dollars américains (ICG, op. cit, 2013, p. 8). En deux semaines, 2500 personnes sont entrées au Burundi et les produits significatifs achetés valent 173725\$ par mois (Titeca & Kimanuka, 2012). Ces études quantitatives s'intéressent davantage à l'importance de ce commerce pour les familles. Elles font fi des expériences des commerçants. Or, en ce temps d'interpénétration, il s'observe le repli identitaire et les difficultés inhérentes à l'organisation interne des Etats. Dans ces cas, les frontières « imaginaires » s'érigent et la *debordering*, effacement des frontières, n'a plus de réalité matérielle (Martinez, cité par Mbega, 2015).

Comment les femmes commerçantes de la région des grands lacs réalisent-elles leurs activités face aux multiples défis ? Par quelles manœuvres et stratégies les contournent-elles ? Comment, à travers une intervention sociale, peut-on améliorer ces conditions de travail ? Cette étude scrute les différents scénarii qui caractérisent les activités de ce petit commerce transfrontalier des commerçantes de la région des grands lacs en Afrique. Elle s'intéresse à leurs expériences et aux navettes qu'elles font entre les villes de Bukavu, Goma (RDC) et Bujumbura (Burundi) en franchissant les frontières de la RDC, du Rwanda et du Burundi.

## **1. Méthodologie de l'étude et difficultés rencontrées**

### **1.1. Méthodologie de la recherche**

Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec deux femmes. L'une vient de Bukavu et l'autre de la ville de Goma. Nous nous sommes intéressés à leur journée-type. Cette journée fait allusion à la manière dont elles décrivent elles-mêmes leurs activités, leurs déroulements, leurs actes et le temps qu'elles mettent à profit. Avant le démarrage de chaque entretien, effectué entre le 15 et le 16 novembre 2019 à Buyenzi City Market (BCM), un protocole de consentement a été présenté à ces femmes et elles ont donné leur accord. Dans le corps du texte, nous les avons désignées par des prénoms pseudonymiques. Il s'agit de F (première enquêtée) et C (deuxième enquêtée). Nous nous sommes ensuite servis des observations. Elles nous ont permis de rendre compte de la manière dont les commerçantes nouent des relations avec les tiers et forment des réseaux d'interconnaissance. Enfin, nous avons formulé des recommandations quant au modèle d'intégration et d'intervention sociale envisagé dans ce cas précis.

### **1.2. Difficultés rencontrées**

Nous avons eu du mal à décrocher des entretiens. Nous avons sillonné les enceintes du BCM. En vain. Nous nous sommes assis sous un hangar près d'une agence de voyage. Nos tentatives d'entretiens sont infructueuses. Les unes prétextent le manque de temps. Les autres ont peur des inconnus. Elles sont méfiantes, réservées et enfermées sur elles-mêmes. A titre d'exemple, nous nous sommes intéressés à une femme qui achetait les souliers destinés à l'exportation. Grande fut la surprise. Elle nous considéra comme de suspects, des voleurs.

## **2. Le commerce à l'épreuve de la réglementation**

### **2.1. Contraintes des procédures de visa aux frontières**

Le BCM est une foire, un carrefour de rencontre. Les véhicules viennent de la RDC (Uvira, Bukavu et Goma), du Rwanda (Kigali et Butare), de la Tanzanie (Dar-Es-

Salaam, Kigoma) et de l'Ouganda (Kampala). Mais, le 15 novembre 2019, il a été observé un retard inhabituel. Car, jusqu'à midi, aucun bus de Bukavu n'est déjà sur place. Pourtant, les véhicules y arrivent normalement aux environs de 10 heures. Nous battons semelles pendant deux heures supplémentaires. Le premier bus qui arrive est vide. Il exfiltre les clients avant d'arriver au parking. Sans doute est-il lié à la précipitation parce qu'il faudra retourner à Bukavu le même jour. « Nous avons traîné au niveau des frontières », apprennent-on d'un des passagers.

Les petites commerçantes qui viennent de Bukavu visent leurs titres de voyage huit fois par jour. Ils franchissent quatre postes de frontières dont un poste congolais (Ruzizi I), deux postes rwandais (Ruzizi I et Ruhwa) et un poste burundais (Ruhwa). Ce processus se complexifie au cas où elles achètent des marchandises prohibées d'entrer au Rwanda. Dans ce cas, elles font passer les marchandises à Uvira à travers les postes frontaliers de Gatumba (Burundi) et Kavimvira (Uvira, RDC). Mais, pour des raisons d'insécurité sur le tronçon Uvira-Bukavu, elles retournent au Burundi et rentrent à Bukavu par la frontière de Ruhwa. A chaque poste de frontières, les passagers descendent du véhicule, font la queue et les documents sont visés à tour de rôle. Parfois, du côté rwandais, l'informatisation du processus de contrôle au poste frontalier amplifie les complications et l'anxiété des commerçantes. L'instabilité de la connexion internet contraint en effet les passagers à patienter le rétablissement de la connexion pendant de nombreuses heures pour enfin poursuivre leur trajet. Une des commerçantes, madame F, précise en plus que :

*« Comme beaucoup de gens entrent et sortent du pays, il nous arrive de passer plus d'une heure en train d'attendre de passer à la frontière. Une autre difficulté au niveau de la frontière, c'est l'heure de la fermeture. Souvent si vous arrivez après 18h 00, là vous êtes obligés de passer la nuit-là même ou de rebrousser chemin. Dans ce cas, on paie dix mille francs burundais à l'hôtel »* (habitante de Goma, vendeuse des balais, 43 ans, mariée et mère de quatre enfants, catholique).

Depuis la crise de 2015 au Burundi, certains produits ne sont pas autorisés à entrer au Rwanda. Ainsi, pour échapper ces restrictions, les petits commerçants passent par Uvira pour aller à Bukavu. Or, étant donné la situation d'insécurité qui prévaut dans cette entité de la RDC, il arrive que la frontière de Gatumba (Kavimvira) soit fermée avant 18 heures. Ensuite, la plaine de la Ruzizi est infestée par des milices

qui tendent des embuscades. C'est ainsi que, au niveau de Sange, l'armée (FARDC) érige une barrière à partir de 17 heures.

## 2.2. *Règlementation du logement au Burundi*

Le Burundi a instauré une nouvelle réglementation du logement : Les cahiers de ménages. La mesure a été décidée en réunion du conseil des Ministres du vendredi 6 septembre 2019 et lue à la télévision nationale par le secrétaire général du gouvernement le même jour. Désormais, la police procède aux fouilles régulièrement. Les hôtes qui n'y sont pas inscrits sont conduits au bureau de la zone et paient des amendes. A ce titre, nombreux préfèrent passer la nuit dans les hôtels. Or, certains commerçants vont à l'intérieur du pays. Madame F, dont les caractères socio-démographiques sont déjà décrits, vient de Goma. Elle passe par Bukavu et vient jusqu'à Bujumbura. Là, elle n'y trouve rien. Ainsi, elle poursuit son voyage à l'intérieur du Burundi. Elle raconte:

*« J'achète des balaies dans les communes des Gihanga, Mpanda, Rugazi et Musigati en province de Bubanza. Il n'y a aucun hôtel. Les hôtels sont uniquement au centre. Parfois, quand je manque des balaies, je retourne au centre et puis je repars le lendemain dans les communes de l'intérieur. Je n'aime pas importuner les amis. Je ne peux pas dormir là-bas (Communes de l'intérieur). Il faut que je sois inscrit dans leur cahier-là (cahier de ménage). Le conduire au chef de quartier et chef de cellule pour approbation » (madame F, idem).*

Le logement à l'hôtel s'impose aussi quand la frontière ferme inopinément. La même commerçante continue :

*« Autre difficulté au niveau de la frontière, c'est l'heure de la fermeture. Souvent si vous arrivez après 18 heures, là vous êtes obligés de passer la nuit là-même à la frontière ou on rebrousse chemin et on passe la nuit à l'hôtel. On paie dix mille francs burundais » (madame F, idem)*

## 2.3. *Les effets pervers de la réglementation douanière et de la peur de l'Autre*

Les différentes réglementations conduisent les commerçantes à activer des stratégies d'évitement de mesures légales. Ainsi, l'agrégation de ces comportements aboutit aux effets inattendus à l'instar du choix des trajectoires suicidaires et des pots-de-vin. C'est d'autant plus logique car, dans un contexte de pauvreté généralisée, l'informel a pris le dessus partout en Afrique (Delvaux, 2001).

### 2.3.1. Restriction des mesures douanières

La réglementation de l'import-export engendre la restriction des mesures douanières avec la sélection des marchandises et des pays. Madame C parle de son expérience :

*« On interdit tous les produits du Burundi de traverser au Rwanda. Auparavant, les produits passaient. Mais, actuellement, suite au conflit qui couve entre les deux pays, on ne peut plus traverser avec les produits à la frontière de Ruhwa du Rwanda vers le Congo. On interdit surtout les produits tels que : les vivres (riz, farine, tomate, viande. Mais, pour viande aussi, vous ne pouvez pas dépasser 1kg). Les boissons sont fortement interdits de passer. On interdit aussi d'entrer avec les pièces de pagnes fabriqués au Congo (...) Ils n'acceptent que de faire passer de l'eau en bouteille, de bonbon, savon. On peut autoriser les boissons sucrées mais pas d'alcool. Or, du côté congolais, c'est la boisson préférée de beaucoup de personnes. De son côté, le Burundi n'autorise pas aussi l'importation des tomates Salsa» (habitante de Bukavu, vendeuse des souliers, 39 ans, mariée et mère de deux filles et un garçon, protestante).*

Ce récit montre les contours du repli étatique. Il est lié à la crise de 2015. En effet, la plupart des réfugiés se sont exilés au Rwanda, en RDC et en Tanzanie. Depuis lors, le gouvernement burundais accuse le régime rwandais de fomenter une rébellion qui viendrait perturber le Burundi (International Crisis Group, 2020). C'est pourquoi les marchandises ainsi que les véhicules en provenance du Burundi n'entrent pas au Rwanda. Or, le déplacement des marchandises jusqu'à Bukavu nécessite un transit au Rwanda. Toutefois, le Burundi proscrit l'exportation des denrées rares quelle qu'en soit la destination. Il s'agit des fretins, de la farine, des poules, etc. Les mesures de protectionnisme s'observent quant aux marchandises venues de la RDC. Les pagnes du Congo concurrencent le Complexe Textile de Bujumbura (Cotebu).

Malgré ces mesures de protection, les commerçantes foncent quand même. Comme tout projet de migration, les femmes commerçantes examinent les coûts et les avantages de leur investissement. Toute migration se fonde sur deux facteurs : l'irrésistible souci de quitter (pays d'origine) et l'attrait de la destination (Guilbert, 2005). En effet, le Congo est en crise depuis les années 1990 : pillage, fermeture des industries, déforestation entraînant des perturbations climatiques et délabrement des infrastructures (Willame, 1999). Ainsi, le désir de chercher une porte de sortie en dehors de son pays d'origine s'avère une stratégie de survie. Au regard de ce difficultés, madame C continue à travailler. Pourtant, elle a déjà expérimenté la saisie de cinquante pagnes. Ces pagnes équivalent à cinq cents dollars. Mais, elle continue. Elle en donne la raison :

« Je suis attirée par le taux de change. Tu vois ? (léger silence, regard perdu à côté, un bus vient d'arriver). Ici à Bujumbura, le taux est bas par rapport au Congo (dollars américain). Si je viens avec 100\$, je peux me retrouver avec le double par rapport au taux d'échange (100\$ valent 290.000fbu au marché noir). En plus, les produits d'ici à Bujumbura sont moins chers. Une fois vous le vendez au Congo si vous ne gagnez pas le double, au moins vous aurez le bénéfice (Rires)» (madame C, idem)

Dans la même optique, les marchandises sont achetées en francs burundais et vendues en dollars au Congo. Ainsi, les petites commerçantes n'ont pas d'autres choix que de contourner des mesures légales.

### 2.3.2. *Stratégies des commerçantes : choix d'itinéraire risqué et usage de pots-de-vin*

Dans un contexte de conflits entre le Burundi et le Rwanda, certaines petites commerçantes passent par Uvira avant de monter à Bukavu ou à Goma. La ville d'Uvira est frontalière avec le Rwanda. Or, les habitants d'Uvira eux-mêmes bifurquent par Bujumbura pour se rendre à Bukavu. Ils craignent l'insécurité dans la plaine de la Ruzizi. Les coupeurs de route y sont très nombreux. Ils embusquent les véhiculent, kidnappent les passagers qui ne sont libérés qu'après versement de la rançon, incendient les véhicules, extorquent argent et bijoux, etc. F décrit sa trajectoire à l'aller et au retour :

« Je me lève le matin. J'embarque dans un bus. Nous descendons à la frontière. Je me présente au guichet du poste frontalier. Avant, je passais par la plaine de la Ruzizi. Mais, avec l'insécurité, je suis obligée de passer par le tronçon de Ruhwa jusqu'à Bujumbura. Mais, je passe par Uvira pour le retour. Parce qu'on ne peut pas me laisser passer ces farines. Il y a interdiction d'acheminer les biens au Rwanda.»

En cours de route, ces commerçantes rencontrent beaucoup de problèmes tels que la crevaison des pneus, les kidnappings, les tracasseries policières, etc. madame F revient sur ces cas en ces termes :

« En cours de route, il peut arriver que le pneu crève. Ça ce n'est pas fréquent. Il y a toujours de pneus de réserve. Ce sont les tracasseries des policiers de la circulation routière qui sont fréquentes. Ils demandent aussi de l'argent. Et quand ils savent que ce sont les congolais qui sont dans le véhicule, ils accusent parfois de 'mauvais chargement'. Même s'il n'y en a aucun. C'est d'habitude pour les policiers. Surtout si c'est un mauvais jour» (F, idem)

Ce n'est pas tout. La prohibition de l'exportation ne fait pas souvent l'objet de négociation. La douane ne prévoit aucune mesure compensatoire en cas de situation irrégulière. Les biens sont directement saisis. C'est pourquoi les commerçantes

proposent un «dessous de table » aux argents de police et aux douaniers pour que la marchandise aille au Congo. Ce récit de C en dit long :

*« Eh ! À la frontière. Les agents de contrôle peuvent te montrer que les bagages sont nombreux. Donc, il faut payer. Et là, tu es obligé. Si tu hésites, ils te font traîner. D'autres passagers ne le supportent pas. Et le chauffeur pour ne pas causer du retard, il dira aux propriétaires des bagages de donner quelque chose au policier pour libérer le véhicule. Ça se passe surtout à la frontière de Gatumba vers Uvira » (C, idem).*

### **2.3.3. Quand les humeurs des agents s'en mêlent**

Certaines règlementations ne sont pas assorties des mesures de suivi. Ainsi, ce sont les agents de l'Etat sur le terrain qui ont le dernier mot. Ils prennent quelques fois des décisions en fonction de leurs humeurs. Les détails ci-dessous issus des observations nous le confirment :

*« A l'agence Horizon, un homme en tenue civile bloque une voiture contenant des sacs de farine de manioc. La propriétaire vient négocier. C'est une femme. Grasse, taille courte. Elle s'exprime en kirundi. 'C'est un seul sac', dit-elle. Elle poursuit, excuse-moi, j'ai des enfants et mon mari n'est plus. Je fais tout moi-même pour nourrir les enfants. Au final, l'agent libère les marchandises. Le véhicule démarre » (carnet d'observation, le 16 novembre 2019).*

## **3. Confrontation à la différence**

### **3.1. Barrières linguistiques et développement de nouveaux réseaux socioprofessionnels**

Pour paraphraser Lucille Guilbert (2005), la mobilité offre une opportunité d'apprentissage, d'acquisition de savoirs et de savoir-faire, de développement de compétence, de déploiement de ressources personnelles et sociales. De manière informelle, ces expériences se profilent en compétences culturelles et professionnelles : la créativité des réponses culturelles aux situations nouvelles de la vie quotidienne, compétences narratives, établissement de réseaux et recherche de l'information.

En effet, au marché BCM, certains commerçants s'expriment en Kirundi et d'autres en kiswahili. C'est cette dernière qui prédomine cependant. Chaque fois que les marqueteurs (aboyeurs) des agences se bousculent devant les clients, ils s'expriment en swahili. Mais, au niveau des étalages des marchandises, c'est le kirundi qui est souvent utilisé. Toutefois, C travaille sur ce trafic depuis bientôt dix ans. Elle est déjà habituée au rouage nécessaire. Aussi relativise-t-elle cette difficulté langagière :

*« Au sein du marché, il n'y a pas assez de problème. Même si vous ne connaissez pas le kirundi, il y a moyens de s'en sortir toujours. J'ai un ami ici à Bujumbura. Je le contacte à partir de Bukavu. Il me réserve les marchandises. Moi, j'ai quelqu'un du dépôt avec qui nous avons de convention. Alors je peux le prévenir de me conserver les produits, et une fois les produits sont prêts, je viens pour récupérer. D'ailleurs, c'est ce que j'attends maintenant ici. Et cet agent de l'agence qui va conduire mes produits jusqu'à la frontière de Gatumba vers le Congo (à Uvira). Je pars avec l'agence Okapi » (C, idem)*

### **3.2. La permanente peur de l'inconnu dans les réseaux marchands**

Le marché brasse plusieurs catégories de gens. Nous nous référons au concept de métropole théorisé par Georg Simmel (1923) pour appréhender les sentiments des commerçants. Pour Raymond Boudon (2018 [1989]), Georg Simmel est un sociologue de la vie quotidienne qui s'intéresse davantage aux dimensions subjectives de la vie sociale : perception, sens, affects, etc. Il considère que les citadins vivent dans un environnement surpeuplé se confrontant à l'altérité à tout bout de champs. Ils sont en insécurité. Ils font continuellement face aux inconnus. Ils marquent leur différence. Ainsi, cette peur de l'autre les pousse à se refermer sur soi et à avoir des relations distantes en développant un sens élevé des calculs et anticipations. Au centre-ville, des scènes d'extorsion sont multiples. Certains malfrats piquent des objets s'en volent de plus belle. D'autres suggèrent des produits pirates. Et, beaucoup de commerçantes tombent dans ce piège. Ce qui, au final, ne fait que renforcer le sentiment de suspicion. C'est ce qu'on peut lire dans la prière de Fritz Perls : « Je suis ma vie et tu suis la tienne. Je ne suis pas en ce monde pour répondre à tes attentes et tu n'es pas en ce monde pour répondre aux miennes. Tu es toi et je suis moi... Et si par chance nous nous rencontrons, alors c'est merveilleux » (cité par Mairesse, 2006, p. 142).

A l'extrême, l'autre est considéré comme menaçant. Ainsi, il peut être abandonné. Par ailleurs, Georg Simmel (1923) a fait une réflexion sur les étrangers. Il analyse la forme sociale de l'altérité au sens positif. En effet, l'étranger se trouve dans une position d'appartenance particulière : « L'unité de la distance et de la proximité, présente dans toute relation humaine, s'organise ici en une constellation dont la formule la plus brève est celle-ci : la distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche » (Jodelet D., 2005, p. 20). Car par manque d'attachement organique de la mobilité de

l'étranger, le rapport que le groupe entretient avec lui présente un caractère abstrait : il est proche par le partage de caractéristiques générales (nature humaine, statut, profession), mais non par celui de différences spécifiques au groupe. D'où une relation à la fois chaleureuse, en raison de la communauté générale qui unit l'étranger au groupe, et froide, en raison d'un sentiment de contingence de cette relation, de la distance introduite par l'origine étrangère qu'il partage avec d'autres.

### *3.3. Du pendulaire à l'altérité : considération de l'alter ego ?*

Afin d'exploiter les territoires de l'altérité, il convient d'examiner l'extension de concepts liés à ce champ lexical. Dans cet ordre, l'on considère la partie adverse qui peut être bizarre, l'étrange et fascinant. Mais aussi, attractif et répulsif. En même temps, l'alter ego c'est l'autre qui implique la réciprocité, la relation, l'intervention et l'identification. Cette dualité de principe de l'altérité envisage une nuance intrinsèque de positionnement. La distinction se situe au niveau de l'extérieur tout comme de l'intérieur.

#### *3.3.1. La dimension de l'altérité*

Denise Jodelet (2005) évoque « l'altérité du dehors » et « l'altérité du dedans ». La première concerne les pays, peuples et groupes situés dans un espace et/ou un temps distants (« lointain » voire « exotique »). Cette altérité établit le regard des critères propres à une culture donnée qui correspond à une particularité nationale ou communautaire ou à une étape du développement social et technoscientifique. La seconde altérité est celle du dedans. Celle-ci est beaucoup marquée du sceau de référence d'ordre physique ou corporel, du registre des mœurs ou liée à une appartenance de groupe. Cette manière de voir les choses peut être considérée comme une source de malaise ou de menace. Par rapport à cette deuxième altérité, l'auteur constate qu'elle est le produit d'un double processus de construction et d'exclusion sociale qui sont tenues ensemble par un système de représentation.

Partant de cette approche du regard de l'altérité, on peut rapprocher les témoignages de ces femmes. Pour les deux, l'insertion dans l'espace tribalo-ethnique burundais tout comme rwandais dans leur commerce a été porteuse de contraintes et

des manœuvres solides. Le fait de s'exprimer en langue locale (le kirundi) influence les humeurs des agents de contrôle. L'expérience d'une des femmes commerçantes enquêtées, dans nos observations, fait preuve de la réussite pour ses marchandises déjà confisquées. Elle s'est exprimée en langue du contrôleur tout en exposant ses limites et ses difficultés. Par la suite, ses marchandises ont été libérées. Il faut souligner que la connaissance d'une langue dans un territoire étranger peut sauver certaines complications. La construction autour de l'adaptation langagière promet parfois des résultats inattendus et surtout heureux.

### **3.3.2. *Considération de l'Autre***

Dans la vision de l'adaptation langagière, on peut asseoir la pertinence du désir et de joie dans la rencontre avec l'autre. Yves Mairesse (2006, p. 148) confirme que « la construction de liens authentiques et réciproques, la recherche commune de valeurs autour de l'enrichissement de la culture et de l'esprit, le choix d'un 'préférable absolu' comme joie, redonnent des perspectives pour le présent et l'avenir ». En ce sens, poursuit-il, le sujet est convié à affirmer sa liberté de conscience et l'action. Mais cette liberté reste vaine si elle reste individualiste.

Contrairement à Jean-Paul Sartre (1944) qui laisse l'homme dans une conception solitaire et tragique de la vie, confronté à l'absurde, avec comme seule issue de s'inventer un sens à sa vie : « l'enfer c'est les autres », Misrahi R. propose un dépassement des existentialistes en proposant une possibilité d'une relation véritable que repose l'accomplissement de l'existence. L'auteur évoque ici la notion de la réflexivité. Il estime que « c'est parce que l'individu est une réflexivité, capable d'opérations des logiques réversibles qu'il est en mesure de saisir intuitivement en l'autre une conscience identique à la sienne 'en miroir' mais de direction inverse. » (Misrahi, 1992, p. 91). Par la suite, dans cette communication, il y a un « être à deux » et « autrui n'est ici pour moi ni un simple comportement dans mon champ transcendantal, ni d'ailleurs moi dans le sien, nous sommes l'un pour l'autre, collaborateurs dans une réciprocité parfaite, nos perspectives glissent l'une dans

l'autre, nous coexistons à travers un même monde », écrit Merleau-Ponty cité par Robert Misrahi (1992, p. 92).

Pour ce faire, Robert Misrahi (1992) formule quatre conditions de la relation authentique : la disponibilité existentielle ; l'intégration de la liberté de l'autre ; la connaissance compréhensive de l'autre ; l'intelligibilité singulière et le sens du désir. C'est pourquoi la relation existentielle doit donc être une relation où chacun des deux sujets s'engage à se montrer, à se défaire de ses représentations explicatives et réductrices pour aller dans le mystère d'autrui. A ce sujet, Gabriel Marcel rassure que « ...Rien ne fera que les autres ne soient pas ma pensée des autres... Je crois que c'est précisément cette position qu'il faut refuser radicalement. Si j'admets que les autres ne sont que ma pensée des autres, mon idée des autres, il devient absolument impossible de briser un cercle qu'on a commencé par tracer autour de soi. » (Marcel, 1932, p. 150)

### *3.3.3. Considération de relation avec l'alter ego dans la politique des échanges commerciaux*

Le contexte des échanges commerciaux oblige les paramètres ci-haut évoqués pour se rendre compte des mécanismes transfrontaliers que font les femmes commerçantes. Ce contexte envisage aussi une éthique de relation et une éthique de conversion où les partenaires commerciaux s'organisent à opérer un choix préférentiel de comportement visant à la réussite de leurs activités. Cependant, l'espace sociologique auquel les petites commerçantes œuvrent est confronté à plusieurs facteurs dont le décor exige le respect de principe de l'altérité.

Dans cette logique, « l'autrui comme conscience n'est saisi que par une perception indirecte » (Mairesse Y., 2006, p.144) qui implique une dimension de la triangulation dans les échanges. Cette triangulation analyse la perception des agents que les femmes de petits commerces rencontrent et affrontent dans leur trajectoire commerciale. Il s'agit dans cette étude des acteurs permanents concernés par les commerces transfrontaliers : les agents de la migration, les policiers de la circulation routière, les agents des agences des voyages et les commerçants du Burundi. C'est pourquoi la confrontation à la différence accuse certaines nuances lors des contacts et

des échanges. Les propos d'Yves Mairesse (2006) illustrent bien la relation avec autrui dans les échanges. Il montre que comprendre autrui exige un contrat de relation. Cette relation des deux consciences qui échangent leurs expériences suppose au préalable une activité analogue qui est la compréhension intuitive immédiate. L'expérience de l'enquêtée C montre très pertinemment l'importance des relations amicales dans les opérations d'achat de marchandises. Elle a tissé de bonnes relations avec un agent d'une agence de voyage qui lui a facilité les opérations. Aussi a-t-elle échappé aux complications de transport. Cet agent conservait non seulement ses marchandises au dépôt, mais il les acheminait aussi à la frontière. Ce qui justifie, comme renchérit Yves Mairesse (2006, p.145), « les contenus ultérieurs de la relation présupposent la conscience de l'autre et cette évidence de la coexistence, face à face, ici et là-bas, d'un ego et d'un alter ego ».

Malgré cette configuration de l'altérité, au plan des pratiques figurent les diverses formes de violence, de mépris, d'intolérance, d'humiliations, d'exploitation, d'exclusion ; les discours véhiculent des représentations et des théories. Dans les propos de ces femmes de petits commerces, certains témoignages montrent combien ces pratiques font état de lieux. En ce qui concerne la violence, le mépris et les humiliations, les pratiques telles que les tracasseries policières en cours de route (demande de l'argent), accusation du mauvais chargement quand ils savent que ce sont les congolais qui sont dedans alors que c'est un prétexte qui dénote la non considération de l'autre dans la politique des échanges commerciaux. Il s'en suit aussi l'absence de mesure compensatoire une fois que les marchandises sont confisquées. Dans cet ordre, s'il arrive que la propriétaire hésite de collaborer, les policiers de la circulation routière font traîner durant plusieurs heures tout l'équipage du véhicule. Consécutivement, l'intolérance et l'humiliation s'affichent du côté burundais tout comme du côté rwandais lorsqu'il s'agit de la réglementation des heures de fermeture de la frontière et du logement. Aussi C dit-elle :

*« arrivée à la frontière après 18h00, on est obligé de passer la nuit-là même ou de rebrousser chemin si le chauffeur est gentil. Au cas contraire, on est contraint d'aller dans un hôtel proche pour passer nuit avec ses moyens propres. Du côté burundais, la police exige l'inscription dans le cahier de ménage. Faute de quoi vous êtes imputé d'une amande forfaitaire » (C, idem).*

Les interdictions d'export-import donnent lieu à une intolérance sans précédent. Les services de contrôle burundais sélectionnent les divers articles et produits vivriers qui peuvent sortir de leur territoire pour amener au Congo. Ils prétextent que ces produits et articles servent la population rwandaise. Or, dit-il, ils sont en conflit depuis les années 2015. Du côté rwandais, les humiliations sont légions à la frontière : contrôle systématique des marchandises venues du Burundi (les marchandises non déclarées sont confisquées, les colis emballés en sachets sont jetés dans la rivière, les produits comme tomates, viande de chèvre ou de bœuf, poule, etc. sont confisqués), faire la queue pour viser les documents. Avec le lot de complication de l'informatisation, on peut passer deux heures à trois heures de temps en train de patienter le rétablissement de la connexion. Si la connexion n'est pas rétablie, les analphabètes sont en difficulté. Le service de migration procède à l'enregistrement manuel en mettant en place des fiches. Il s'agit des fiches qu'il faut à compléter avec un seul stylo devant un nombre suffisant de passagers.

Ces genres de comportements des agents de la migration sont motivés par les navettes permanentes et ponctuelles. Ces femmes commerçantes et autres voyageurs travaillent chaque jour, du lundi au dimanche. D'une part, la curiosité est plus présente de voir presque tous les jours les mêmes personnes (figures) traverser leur frontière en allant au Burundi. Et souvent, les navettes de deux à trois fois par jour pour la traversée de la frontière. D'autre part, leur frontière étant engloutie par des traversées intempestives, leur pays n'est pas visité, mais il sert de pont avec le pays à qui les relations sont difficiles à renouer depuis plusieurs années. C raconte sa journée type :

*« Un jour, j'ai été interpellée par le service de la migration à la frontière de Ruhuwa (au Rwanda). Ce jour-là, j'ai fait aller-retour (Bukavu-Burundi) et puis je suis repartie le même jour au Burundi. Au fait, j'ai quitté Bukavu avec le premier auto-stop vers 6h00. Par chance, à la frontière, il n'y avait que peu de voyageurs. A la frontière de Ruzizi I, on nous a libérés à 6h30. Alors pour passer à la frontière de Ruhuwa, nous n'avons eu pas d'escales en cours de route. C'est ainsi que nous sommes arrivés au Burundi vers 9h00. Arrivé au grand marché du Burundi, j'ai fait la vente de mes marchandises (pagnes), mais aussi l'achat des articles à vendre à Bukavu. Au aussitôt terminé, je suis retournée car la commande était insuffisante. J'ai pris le taxi vers 11h00 pour arriver à Bukavu vers 15h00. Et comme le dernier taxi quitte Bukavu pour Burundi vers 16 h00, je me suis de nouveau mis dans le taxi pour retourner au Burundi. Grande fut ma surprise ! A la frontière de Ruhuwa, quand on enregistre, mon CPGL, l'agent de la migration s'est étonné de mes navettes et m'a interpellé pour de raisons de renseignements autour de mes navettes ».*

Cependant, les femmes commerçantes sont souvent exposées à ces représentations et des théories conflictuelles entre le Burundi et le Rwanda. Elles subissent le poids d'une exclusion et sombrent dans la méconnaissance des valeurs normatives de l'altérité du dehors tout comme du dedans.

#### **4. Perspective pour une intervention sociale**

##### **4.1. *Modèle antidiscriminatoire***

L'intervention sociale date de plusieurs années. Les modèles de stratégie diffèrent en fonction du contexte et des circonstances. Claudio Bolzman (2009) a dressé les différents modèles. Il en établit cinq modèles : assimilationniste, ethnoculturel, communautaire, interculturel et antidiscriminatoire. Au regard des différents défis ci-haut mis en exergue, c'est le modèle antidiscriminatoire qui s'impose. En effet, ce modèle s'intéresse moins aux facteurs culturels mais aux discriminations juridiques (conventions étatiques), aux traitements inégaux. Ce qui implique un travail collectif à la fois au niveau des investisseurs, des institutions étatiques et des individus. Ce modèle ne fait aucunement allusion à la culture et axe son attention sur les difficultés liées au statut des voyageurs. Cette limite n'a aucune raison d'être pour ce cas précis. Ainsi, dans l'éventualité d'un travail d'intervention sociale, nous proposons, chemin faisant, les pistes d'orientation.

##### **4.2. *Pistes d'intervention sociale***

Le travail social peut s'effectuer à plusieurs niveaux. Au niveau des relations inter-Etats, il sied de normaliser les relations entre le Rwanda et le Burundi. Les associations sous régionales de droit de l'homme peuvent prendre l'initiative d'inviter les institutions comme la Francophonie, l'Union Africaine ou encore la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC) à s'impliquer davantage dans le plaidoyer de normalisation des relations. Ainsi, à titre d'exemple, les petites commerçantes de Bukavu ne seront plus obligées de passer par la plaine de la Ruzizi (Uvira).

Le deuxième volet des rapports entre Etats consiste en la suppression des barrières. Le fondement a déjà été bâti à travers la mise en œuvre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). L'accélération de ce processus d'intégration politique et économique faciliterait la tâche. Cette suppression des procédures de visas aux commerçants limiterait les perturbations technologiques et des tracasseries policières à la frontière. Pour ce cas précis, les organisations de la société civile peuvent initier des pétitions en vue de faire pression sur leurs gouvernements respectifs à adhérer à ce plan.

A l'intérieur des Etats, la RDC doit restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays. La plaine de la Ruzizi est très perturbée. A ce niveau, la société civile locale peut pousser les Forces armées de la RDC à multiplier des positions. Au Burundi, les procédures de cahiers de ménage sont préjudiciables aux femmes car elles leur contraignent à ne rester que dans les hôtels. En plus, les procédures du volet commercial sont complexes. Les commerçantes préfèrent payer légalement la taxe des produits exportés au lieu de faire face aux humeurs de policiers. Car ce système de paiement officieux des taxes ne les avantage pas. C y est revenue :

*« Selon moi, ils (autorités burundaises) doivent nous demander de déclarer et de payer la taxe. Si vous avez tel produit, par exemple la farine, vous payez autant. En cours de route, nous dépensons plus par rapport même au prix d'achat des marchandises. Parce que, vous pouvez acheter un sac de farine à 30 000fbu et à la frontière, le policier vous demande 50 000fbu. Et quand vous n'avez pas ça, on confisque le produit. J'ai déjà été victime deux fois de suite. D'abord, on m'avait confisqué 20 pièces de pagne que je voulais faire entrer au Burundi. A force de demander beaucoup d'argent, j'étais obligé de les abandonner comme ça. Et j'ai perdu aussi mes sacs de farine comme ça quand je voulais les faire traverser à la frontière du Burundi vers le Congo. Alors, il serait mieux que nous soyons fixés sur le paiement au lieu de le faire par la corruption. Là nous perdons beaucoup ».*

## **Conclusion**

Dans le contexte des pays des Grands Lacs, sur les frontières, on observe les activités transfrontalières entre le Burundi et la RDC. Les femmes qui effectuent les petits commerces sont confrontées à plusieurs défis. Les temps de visa, le monnayage de passage sur la route pour « faux mauvais chargement », etc. D'autres, étant donné la détérioration des relations entre le Burundi et le Rwanda, sont obligées de transiter par la plaine de la Ruzizi (RDC). Or, cette entité est infestée par des milices. En plus,

elles subissent, à cœur défendant, la saisie de leurs biens, la surfacturation, la fermeture des frontières aux environs de 18 heures. La CEPGL exige aussi que chaque commerçante s'inscrive dans le cahier de ménage à Bujumbura. Ces commerçantes rencontrent en plus de toutes ces contraintes, des difficultés linguistiques et des humiliations.

L'ensemble de ces procédures est difficile à intégrer. Mais, tout cela n'empêche pas ces femmes de continuer à s'investir dans leur commerce. De ce fait, il y a lieu de constater que ces femmes ont adopté un ensemble de manœuvres et stratégies pour surmonter ces difficultés. C'est notamment la création des réseaux à Bujumbura et l'effort de s'exprimer en langue locale (Kirundi), etc. Cela suscite alors, de notre part, des questions sur les conditions de travail de ces femmes. La politique transfrontalière doit mesurer et tenir compte du degré de la confiance que procurent les contacts avec ces différentes commerçantes. Toutefois, la notion de l'altérité doit aboutir à un consensus communicationnel vers l'alter ego dans une confiance mutuelle. L'espace sociologique envisagé ne peut qu'accoucher sur un terrain qui permet l'harmonie langagière tribalo-ethnique entre les Etats frontaliers.

## **Bibliographie**

- Biningo, N.M., (dir), (2017). « Migrations et Conflits au 21ème siècle : La mobilité humaine et les conflits au 21ème siècle ». Actes du colloque international organisé par Pole Institute, In *Collection cultures et Mémoires vivantes*, Goma (RDC), 137 p.
- Bolzman, C. (2009). « Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles », in *Pensée plurielle*, n°21, pp. 41-51.
- Boudon, R. et al. (dir) (2018, [1989]). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 288 p.
- Delvaux, E., (2001/2), « le défi de l'économie informelle », in *l'Afrique face à la mondialisation : le point de vue syndical, éducation ouvrière*, N°123, pp14-19

- Guilbert, L. (2005). « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », in *Ethnologie*, Vol.27, n°1, pp.5-32.
- International Crisis Group, (2013), *Comprendre les conflits dans l'est du Congo (1) : la Plaine de la Ruzizi*, Rapport Afrique n° 206, Nairobi/Bruxelles, 30 p.
- International Crisis Group, (2020), *Eviter les guerres par procuration dans l'est de la RDC et dans les grands lacs*, Crisis Group Briefing Afrique, N°150, Nairobi/Bruxelles, 20 p.
- Jodelet D. (2005). « Formes et figures de l'altérité », In Margarita S. et Laurent L., *L'Autre : Regards psychologiques*, chapitre 1, pp. 23-47. Grenoble : Les Presses de l'Université de Grenoble, 416 pages. <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/> [consulté le 23 mars 2021].
- Mairesse Y. (2006). « L'alter ego dans la relation thérapeutique », dans « Gestalt », n° 31, pp. 141-162.
- Marcel G. (1932). *Journal métaphysique*, Paris, Gallimard, 357 p.
- Mbega, C.-Y, (2015). « Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? », *Éthique publique* [En ligne], vol. 17, n° 1 | 2015, mis en ligne le 30 juin 2015, consulté le 31 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1724> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1724>
- Misrahi R. (1999). *Qui est l'autre ?*, Paris, Armand Colin, 240 p.
- Sartre J.P. (1947). *Les mouches, Huis-clos, Mort sans sépulture, la Putain respectueuse*, Paris, Gallimard, 304 p.
- Simmel G. (1923). « Métropoles et mentalités » in *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie Urbaine*, Paris, Flammarion, 32 p.
- Titeca, K., & Kimanuka, C., (2012). *Marché dans l'obscurité : le commerce informel transfrontalier dans la Région des Lacs*, Londres, International Alert et ONU Femmes.
- Willame, J.-C. (1999). *L'odyssée Kabila : Trajectoire pour un Congo Nouveau*, Paris, Karthala, 296 p.